

# PERDRE SON SALAIRE GARANTI EN MI-TEMPS MEDICAL ?

**Claudine** est employée administrative avec un salaire (temps plein) de 3.500 € brut/mois.

Depuis 1 an, elle doit travailler à mi-temps médical pendant sa rémission d'un cancer du sein. La semaine dernière, elle s'est cassé le poignet en faisant une mauvaise chute.

 **NOUS  
C'EST  
NON!**

Avec l'Arizona, elle n'aura plus droit à un salaire garanti pendant le premier mois d'incapacité, parce qu'elle est à mi-temps médical. Elle perdra 700€.

